

L'Anse-Saint-Jean, le 6 février 2012.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

----- Daniel Corbeil, Secrétaire-trésorier/dg

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 6 février 2012, sous la présidence de M. Claude Boucher, maire.

Sont présents :	Mme Gertrude Bouchard,	conseillère
	M. Marcellin Tremblay,	conseiller
	M. Yvan Côté,	conseiller
	M. Graham Park,	conseiller
	M. Denis Girard,	conseiller
Est absent :	M. Daniel Corbeil,	dg/sec-trésorière
	M. Victor Boudreault,	conseiller

034-2012
OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé.

035-2012
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

036-2012
LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2012 soit accepté avec la correction du numéro des résolutions 014-2012 et 018-2012.

037-2012
LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2012 soit accepté sans modification.

038-2012
ACCEPTATION COMPTES DE JANVIER ET DES PAIEMENTS DIRECTS 2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de janvier 2012 au montant de 113 945.32\$ et des paiements directs au montant de 1996.88\$, telle que déposée aux archives municipales sous la cote **207-120.**

039-2012
RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser le renouvellement de la petite caisse du bureau de poste du mois de janvier 2012 au montant de 117.13\$.

RAPPORT FINANCIER

Le Secrétaire-trésorier fait la lecture du rapport financier du mois de janvier 2012. Les revenus s'élèvent à 318 250.32\$ et les dépenses à 162 721.66\$.

040-2012

COMMANDITE FEUILLET PAROISSIAL

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de participer comme commanditaire pour le feuillet paroissial au montant de 50\$.

041-2012

APPUI FINANCIER POUR CENTRAIDE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de participer à la campagne de financement de Centraide –Lac-Saint-Jean avec un montant de 50\$.

042-2012

DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ÉCOLE FRÉCHETTE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'octroyer sur présentation de la liste des participants, un montant de 10\$ par élève des secondaires 3 et 4 résidents de l'Anse-Saint-Jean dans le cadre du voyage qu'organise l'école Fréchette à New-York.

043-2012

JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRENCE SCOLAIRE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés et de déclarer du 13 au 17 février 2012 les journées de persévérance scolaire dans notre municipalité.

044-2012

SEMAINE QUÉBÉCOISE DES ADULTES EN FORMATION

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'appuyer la Table régional de coordination du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour la semaine québécoise des adultes en formation 10^e édition.

045-2012

INVITATION SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de mandater le maire M. Claude Boucher, comme représentant de la municipalité au déjeuner conférence du 8 février prochain de la Société des traversiers du Québec et de défrayer les dépenses relatives à cette activité.

046-2012

VENTE POUR NON PAIEMENT DE TAXE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser le secrétaire-trésorier à transmettre à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay tous les comptes dus de trois (3) ans et plus pour la procédure de vente pour non- paiement de taxes.

047-2012

PLACEMENT PUBLICITAIRE 2012-2013 – JOURNAL DU PARC NATIONAL DU FJORD-DU-SAGUENAY.

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de réserver un espace publicitaire de ¼ page dans le journal du parc national du Fjord-du-Saguenay 2012-2013 au montant de 495.00\$ plus taxes.

048-2012

MANDAT AUX PUBLICATION MUNICIPALES INC. POUR LA CONCEPTION ET L'IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL 2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de donner le mandat aux Publications municipales pour la conception et l'impression de quatre parutions du bulletin municipal en 2012 au montant pour chaque parution de 780.28 taxe en sus.

049-2012

RENOUVELLEMENT DE PUBLICITÉ AVEC À L'AISE MÉDIA POUR LA VENTE DE TERRAIN APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de renouveler l'entente avec À l'Aise Média pour la publicité concernant la vente de terrains appartenant à la municipalité au montant de 900.00\$ plus taxe pour l'année 2012.

050-2012

EMPLOI ÉTÉ CANADA 2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de présenter une demande de projet étudiant dans le cadre du programme emploi d'été Canada 2012.

QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean accepte la responsabilité du dit projet.

QUE Monsieur Claude Boucher, maire, ainsi que M. Daniel Corbeil, secrétaire-trésorier/directeur général, soient autorisés, au nom de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada/Québec.

QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean s'engage par son (ses) représentant(s) à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

051-2012

CEGEP DE JONQUIÈRE - PROJET D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE 2

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à signer au nom de la municipalité l'entente de service avec le CEGEP de Jonquièrre concernant le Projet d'intégration professionnelle 2 qui sera réalisé du 2 avril au 4 mai 2012.

052-2012

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE TOURISTIQUE DU MONT ÉDOUARD POUR LE REMBOURSEMENT DU PRÊT DE 175 000.00\$ OCTROYER EN 2011.

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à signer au nom de la municipalité le protocole d'entente concernant le remboursement à la municipalité du prêt de 175 000.00\$ effectué en 2011 à la Station Récréotouristique du Mont Édouard.

053-2012

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de confirmer au Ministère des Transport que dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, les travaux d'amélioration prévus sur les chemins de l'Anse, Périgny, Saint-Thomas et de la rue Gagné ont bien été réalisés en 2011.

054-2012

ADOPTION D'UNE CHARTE DES MATIÈRES RECYCLABLE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE POUR LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QU'en 2010 près de 10% des matières déposées dans le contenant de récupération devrait plutôt être vouées à une autre filière et que ce pourcentage représente le double de ce que l'on retrouvait entre 2006 et 2009;

CONSIDÉRANT QUE ceci peut avoir un impact sur les coûts de tri et de conditionnement chargés aux municipalités par les centres de tri;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de procéder à l'adoption d'une charte des matières recyclables de la collecte sélective et de la diffuser auprès des citoyens afin de les sensibiliser sur cette problématique et tenter d'uniformiser les matières acceptées dans la collecte sélective municipale.

055-2012

MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DU TECQ 2010-2013

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ; que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité désire pour répondre aux exigences du de la Direction des infrastructures du ministère dans le dossier de l'assainissement des eaux usées apporter les modifications suivantes à sa programmation initiale:

Annuler les travaux de priorité 3 prévu en 2011 de l'ordre de 275 000.00\$ et redistribuer le montant pour des travaux de l'ordre de qui sont :

- En 2012, 100 000.00\$ en priorité 1 des travaux de réfection du poste de PP2
- En 2012, 75 000.00\$ en priorité 2 pour un mandat global afin de finaliser le dossier d'étude préliminaire concernant l'assainissement des eaux usées.
- En 2012, 100 000.00\$ en priorité 4 pour des travaux d'enrobé bitumineux sur le chemin de l'Anse

056-2012

APPEL D'OFFRE POUR FINALISER L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE – DOSSIER D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE le coût du mandat sera en dessous de 100 000.00\$ selon notre estimé;

CONSIDÉRANT que la Direction des infrastructures du Ministère des Affaires municipales nous recommande d'aller en appel d'offre pour donner un mandat global afin de finaliser l'étude préliminaire;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de procéder à des appels d'offre et demander aux firmes de génie conseil CEGERTEC, ROCHE et BPR de soumissionner pour finaliser l'étude préliminaire dans le dossier d'assainissement des eaux usées.

057-2012

PERMIS DE CONSTRUCTION ET D'INSTALLATION SANITAIRE – DOSSIER « MAISON RÊVE D'ENFANT »

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de ne pas charger les coûts reliés aux permis de construction et installations sanitaire délivrés à KAJUC INC. dans le cadre de la construction de la maison pour l'activité « Rêve d'enfant »

058A-2012

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 284 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 89-107 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEURS.

PROJET DE RÈGLEMENT N°284

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°89-107 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

Objet : Autoriser dans la zone 127 P les forges artisanales.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage N°89-107 de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean est en vigueur depuis le 19 septembre 1989 ;

CONSIDÉRANT QU'IL s'avère approprié d'adapter le contenu réglementaire en fonction de l'évolution des besoins de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a effectué une recommandation en ce sens au Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a jugé à propos d'adopter le présent projet de règlement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du Conseil municipal tenue le 5 décembre 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE la grille des spécifications sous le numéro 201112-01 est jointe au présent règlement et en fait partie intégrante ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement portant le numéro 284, identique au premier projet de règlement et lequel décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE I :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE II :

2.1 À l'intérieur de la zone 127P, les forges artisanales sont dorénavant autorisées en sus des usages déjà autorisés dans la zone.

2.2 Les forges artisanales ne comptent pas plus de 4 employés y compris le propriétaire. Les forges devront être alimentées à l'antracite ou au gaz. Un local de vente pourra y être incorporé.

ARTICLE III :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

M. Daniel Corbeil
Directeur général

M. Claude Boucher
Maire

Adopté à la séance régulière du _____

058-2012

DEMANDE DE M. GAUDREULT AUPRÈS DE LA CPTAQ

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'appuyer tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme demande de M. Michel Gaudreault auprès de la CPTAQ

059-2012

VENTE DE TERRAIN APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ SITUÉ SUR LA RUE DE L'HERMINE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes pourraient être intéressées par la vente d'une parcelle de terrain appartenant à la municipalité situé sur la rue de l'Hermine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se départir d'une partie de cette propriété et d'être équitable envers les acheteurs potentiels;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'aller en appel d'offre concernant la vente d'une partie du terrain appartenant à la municipalité situé sur le rue de l'Hermine et portant le numéro de matricule F 2844_38_2029.00_0000

060-2012

SERVICES PROFESSIONNELS POUR INGÉNIERIE DÉTAILLÉE DANS LE DOSSIER DE STABILISATION ET PROTECTION DE LA LIGNE D'AQUEDUC AU RUISSEAU PATRICE FORTIN

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'octroyer un montant de 10 880.00\$ taxes en sus pour mandater la firme d'ingénierie ROCHE pour préparer les plans et devis détaillés, la demande de CA, les documents de soumission et de fournir la surveillance pour les travaux de protection et de stabilisation de la conduite existante d'aqueduc dans le ruisseau Patrice-Fortin au secteur affecté par les fortes pluies des 27 et 28 août dernier.

061-2012

LE DOSSIER DE STABILISATION ET PROTECTION DE LA LIGNE D'AQUEDUC AU RUISSEAU PATRICE FORTIN

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de mandater le maire M. Claude Boucher ainsi que le directeur général à signer au nom de la municipalité tous documents relatifs au dossier de stabilisation et protection de la ligne d'aqueduc au ruisseau Patrice-Fortin.

062-2012

DEMANDE DE PERMIS ET AUTORISATION art.22 PAR LA FIRME ROCHE, GROUPE-CONSEIL DANS LE DOSSIER DE STABILISATION ET PROTECTION DE LA LIGNE D'AQUEDUC AU RUISSEAU PATRICE FORTIN

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser M. Serge Grenier ingénieur de la firme ROCHE, Groupe-Conseil à représenter la Municipalité de l'Anse-Saint-Jean concernant le présent dossier auprès des ministères et personnes concernées dans l'obtention des permis et autorisations en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q,cQ-2,art.22 et de faire deux chèques un au montant de 538.00\$ et un autre au montant de 2 149.00\$ au nom du Ministère des Finances pour les frais d'analyse du dossier au MDDEP.

063-2012

TOURNÉE DE LA SOLIDARITÉ RURALE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de mandater le maire M. Claude Boucher, comme représentant de la municipalité lors de la rencontre de la Tournée de la solidarité rurale qui aura lieu le 1^{er} mars à Saint-Felix-d'Otis et de défrayer les dépenses relatives à cette activité.

064-2012

DÉPÔTS RAPPORT CAMPING MUNICIPAL

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter le dépôt des états financiers 2011 fait par le Camping municipal, des documents suivants :

- . Les états financiers pour l'année financière pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011;
- . Les prévisions budgétaires pour l'année financière du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012.

065-2012

SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE CAMPING MUNICIPAL

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser le maire M. Claude Boucher et le directeur général à signer au nom de la municipalité la nouvelle convention entre la municipalité et le Camping municipal.

066-2012

OCTROIS AUX ORGANISMES PARTENAIRES 2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser les octrois aux organisations partenaires de la municipalité tels que prévu au budget 2012 et répartis aux postes budgétaires suivants :

02 62100 345	44 001.00\$
02 69000 419	1500.00\$
02 69110 600	8000.00\$
02 70120 414	19 000.00\$
02 70190 951	13 000.00\$

067-2012

GALA DES GRANDS PRIX DU TOURISME QUÉBÉCOIS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de mandater le maire M. Claude Boucher, comme représentant de la municipalité lors du Gala des Grands prix du tourisme québécois Saguenay-Lac-Saint-Jean le 24 février prochain et de défrayer les dépenses relatives à cette activité.

068-2012

ADOPTION DES FRAIS FIXES POUR L'ANNÉE 2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que les dépenses fixes pour l'année 2012 soient adoptées telles que suivantes :

Salaire des élus-charges d'employeur.....	78 860 \$
Masse salariale.....	438 983 \$
Contributions et charges sociales et avantages Sociaux.....	98 575 \$
Timbres et affranchissement.....	4 200 \$
Dépenses en communication (téléphone, internet, Radio et autres).....	18 596 \$
Services juridiques (frais mensuels).....	2 700 \$
Contrat de déneigement.....	112 695 \$
Électricité.....	180 700 \$
Chauffage Centre communautaire la Petite École Et Garage municipal.....	19 500 \$
Remboursement financement (intérêts).....	191 422 \$
Remboursement de capital (règlement d'emprunt)...	564 284 \$
Frais bancaires (frais fixes mensuels).....	1 200 \$
Frais de déplacement M. Boudreault.....	6 501 \$
Frais de déplacement M. Pierre Roy.....	1 200 \$

Total : 1 719 416 \$

069-2012

CANDIDATURE POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la candidature de Mme Guillaîne Dubois sur le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité.

070-2012

COTISATION ANNUELLE À L'ADMQ POUR 2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser le paiement des cotisations annuelles 2012 de l'ADMQ pour M. Daniel Corbeil et Mme Marina Gagné au montant de 589.42\$ et 646.91\$ respectivement.

071-2012

FERMETURE DE LA SÉANCE.

propose la fermeture de la séance à 20h05

Fait et passé à L'Anse-Saint-Jean en ce sixième jour de février de l'An 2012.

Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

Monsieur Claude Boucher, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».